



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont de Lomagne, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT	
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	PRADEL	Rosa		
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	BARBON	Alain		
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	CRUBILÉ	Jean-Luc		
ASQUES	HERREMANS	Laurence	IGNACE	Patrice		
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	ISSANCHOU	Jean-Luc	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François		BOREL	Sylvie	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	X
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick		SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LEGAL	Nadine		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
FAUROUX	VIEILLEVIGNE	Pierre	X	POUJAL	Julien	
FENEYROL	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	DUBEROS	Alain		LE THOMAS	Christine	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIPE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHEID	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	FABAROL	Francine	X	PIZZOLATO	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice		DEPASSE	André	X
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	X
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric		PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	X
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		BOUCHARD	Sylvain	X
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc		CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain		SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier	X	CASTEBRUNET	Florian	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard		LASFARGEAS	Thierry	X
LAUZERTE	ZULIAN	Fernand	X	BASSO GUICHARD	Claire	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEBVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		ESCUDE	Vanessa	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe		ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	X
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine		PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	DELVOLVE	Guillaume		GUICHARD	Baptiste	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier		COLMAGRO	Jean-Jacques	X
MONTAGUDET	BENOIS	Jean		BERNARD	Colette	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	X
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle		NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude		BOUTON	Bernard	X
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	BALADIÉ	Jean-Claude	X	ROGE	Jean-Louis	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier		TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard		JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	NIERENGARTEN	Annie		DESMOULIN	Dominique	
ORGUEUIL	PUJOL	Marc		RIVERA	Antonella	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal	X	LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE				VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	DECAUNES	Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	LAVERGNE	Yannick		DELLAC	Jean-Marc	
ST-BEAUZEL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZaire DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude		GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOUOLS	DESCHAMPS	Francis		CRANSAC	Sylvain	
VAISSLAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		TUYERES	Stéphane	X
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		POUX	François	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		GALLINA	Pierrette	X
VILLEBRUMIER	BLANC	Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
VILLEMADE	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	X

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
HERREMANS	Laurence	ASQUES	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
GABACH	Alain	LAMOTHE CAPDEVILLE	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
THIERS	Jean-Christophe	MOISSAC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
FEAU	Annie	MONTESQUIEU	BALADIE	Jean-Claude	MONTBARTIER
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	SANCEY	Alain	CUMONT
BOUISSET	Gérard	MONTRICOUX	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
AURIENTIS	Pascal	SAINT AMANS DE PELLAGAL	CREHEN	Michel	VALEILLES

Membres en exercice : 195**Membres présents : 121****Membres excusés : 67**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 7**Assistaient également à la séance :**

M. Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Stéphane DE CARLI, Sous-Préfet de Tarn-et-Garonne
 M. Thierry DEVILLE, Conseiller Régional
 M. Jérôme BEQ, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
 M. Jean-Luc DEPRINCE, Conseiller Départemental et Maire de Beaumont de Lomagne,
 Mme Anne IUS, Conseillère Départementale
 M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82
 M. Gérald AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
 M. Jean-Baptiste HENRY, Directeur territorial ENEDIS
 M. Bernard CREUX, Directeur EDF
 M. Benoît PENET, Directeur territorial GRDF
 M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF
 M. Jean-Louis COURÉAU, Maire de LARRAZET
 Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
 M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia
 et le personnel du SDE 82

GROUPEMENT D'ACHAT GAZ : AC-2021 (PERIODE DE 2022 A 2025) - PARTICIPATION AUX FRAIS ENGAGES AVEC LE SDET

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'afin de permettre aux acheteurs publics du Tarn et Garonne de bénéficier d'une solution d'achat groupé pour leur consommation en gaz naturel, le SDE 82 est devenu membre pilote du groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) par délibération du 13 avril 2017.

La convention constitutive du groupement a désigné le coordonnateur pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats départementaux membres pilotes de cette entente.

La convention d'organisation et de répartition des frais, objet de la présente délibération, vient en remplacement de celle votée en comité syndical du 14/02/2023, laquelle n'a pu être mise en œuvre au regard d'aléas de ventilation de dépenses rencontrés par le SDET.

En conséquence, le Président propose aux membres du Comité Syndical, d'approuver la convention d'organisation et de répartition des frais communs entre le SDET et le SDE 82, actant des conditions d'indemnisation des frais du coordonnateur au titre de l'accord-cadre 2021 AC-2021 (période de 2022 à 2025) et des marchés subséquents relatifs au gaz naturel, ainsi que des prestations de coordination et d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

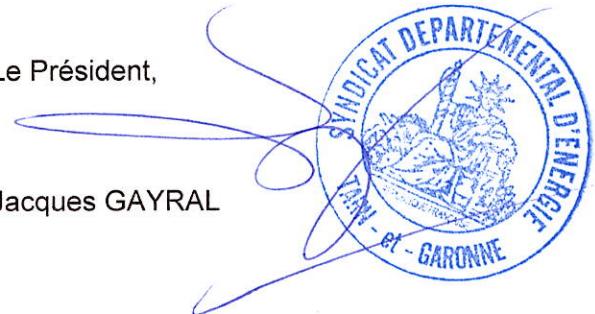
DECISION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la convention d'organisation et de répartition des frais communs entre le SDET et le SDE 82, actant des conditions d'indemnisation des frais du coordonnateur au titre de l'accord-cadre 2021 AC-2021 (période de 2022 à 2025) et des marchés subséquents relatifs au gaz naturel, ainsi que des prestations de coordination et d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL



CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REPARTITION DE FRAIS COMMUNS DES SYNDICATS D'ENERGIES

POUR LA PREPARATION ET L'EXECUTION DE MARCHES PUBLICS DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Marché ACN2021ACHATMETE (2022-2025) & ACN2023ACHATMETE (2025)

ENTRE :

Le Syndicat d'Énergies du département du Tarn (SDET), sis 2 rue Gustave EIFFEL 81000 ALBI, représenté par son Président en exercice Monsieur Alain ASTIE, dûment autorisé à la signature de la présente convention par délibération du Comité syndical en date du 8 décembre 2025.

D'UNE PART,

ET :

Le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn et Garonne (SDE 82) représenté par son Président, dûment autorisé à la signature de la présente par délibération du Comité syndical en date du ([date de la délibération](#)).

D'AUTRE PART,

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

PREAMBULE :

Le SDET en tant que coordonnateur du groupement d'achat d'électricité et de gaz a été désigné pour centraliser, commander et avancer les frais communs aux syndicats départementaux membres pilotes. A ce titre, la convention constitutive du groupement prévoit qu'il peut être indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement, d'un montant arrêté par convention.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités financières de répartitions des frais afférents au groupement d'achat pour la préparation et l'exécution des marchés :

- Accord cadre n°achatmete2021 dont l'objet porte sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz pour la période de 2022 à 2025,
- Accord cadre n°achatmete2023 dont l'objet porte sur l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz pour l'année 2025, pour des membres n'ayant pas pris part à l'Accord cadre n°achatmete2021

ARTICLE 2 : ABROGATION DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS ANNUELS DE 2022

La présente convention se substitue intégralement à la convention de répartition des frais établie pour l'année 2022. Elle abroge et remplace toutes les dispositions antérieures relatives à la répartition annualisée des frais pour l'exercice 2022 qui seraient contraires ou redondantes avec celles prévues par la présente convention.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DES FRAIS COMMUNS

- « AMO AC202X » concernent une prestation d'accompagnement par un cabinet de conseil spécialisé comportant notamment les missions suivantes ;
 - o La collecte des données et état des lieux du périmètre,
 - o La stratégie d'achat et de la rédaction des pièces de la consultation,
 - o La mise en place du marché, analyse des candidatures et des offres,
 - o Le bilan et résultat de la consultation,

- Le suivi de l'exécution des marchés
- Les frais « AMO AC202X » sont ventilés de la façon suivante :
 - AMOAC2021 : 2/28^e pour une adhésion au titre de l'électricité 1/28^e au titre d'une adhésion pour la fourniture de gaz
 - AMOAC2023 : 2/21^e pour une adhésion au titre de la fourniture d'électricité, 1/21^e au titre d'une adhésion pour la fourniture de gaz
- « Webinaire 2022 » concerne une prestation logicielle pour la réalisation d'un webinaire de présentation pour les adhérents au groupement au titre de la fourniture d'électricité
- « Frais juridique MS2 AC2021 » concerne la rédaction d'une note juridique sur la passation du second marché subséquent de l'AC2021achatmete
- « Pénalités MS1AC2021 lot 1 » concerne une pénalité appliquée à un attributaire du lot 1 de l'accord cadre qui n'a pas remis d'offre dans la consultation pour le premier marché subséquent du lot 1
- « Pénalités MS1AC2021 lot 4 » concerne une pénalité appliquée à un attributaire du lot 4 de l'accord cadre qui n'a pas remis d'offre dans la consultation pour le premier marché subséquent du lot 4
- « Deepki » concerne les prestations d'hébergement et de maintenance de logiciel Deepki pour la période du 1^{er} Octobre 2022 au 31 décembre 2025.
- « Frais de coordination » concernent notamment,
 - Les frais liés à la publication des marchés
 - La mise à disposition du personnel au titre de la coordination

ARTICLE 4 : MODALITES DE REPARTITION ET DE REGLEMENT

Le SDET présente de manière contradictoire un état détaillé des dépenses effectivement engagées (cf annexe 1 ci-après) en conformité avec l'article 2 ci-dessus.

Le cas échéant, la participation de chaque syndicat sera recalculée par le SDET au vu du nombre de syndicats signataires de la présente convention. Chaque syndicat s'acquittera de cette somme par mandat administratif porté sur le compte du SDET, dès réception de l'état mentionné ci-dessus.

Fait à ALBI, le 8/12/2025 Pour le SDET Le Président, Alain ASTIE	Fait à Montauban, le Pour le SDE 82 Le Président, Jacques GAYRAL
---	---

ANNEXE 1 REPARTITION DES FRAIS RELATIFS A LA PREPARATION ET A L'EXECUTION DES MARCHE
AC2021ACHAMETE ET AC2023ACHATMETE

Objet	Montants (€/TTC)
AC2021	46 200,00
AC2023	43 865,00
Frais juridique MS2	
AC2021	2 880,00
Deepki	77 744,81
Pénalités MS1AC2021 lot 1	-10 000,00
Pénalités MS1AC2021 lot 4	-10 000,00
Wébinaire	934,99

SDE	AMO AC2021	AMO AC2023	Wébinaire	Frais juridique MS2 AC2021	Deepki	Pénalités MS1AC2021 lot 1	Pénalités MS1AC2021 lot 4	Frais de coordination	Montant total TTC
SDE09	1 650,00	6 266,43		102,86			- 1 000,00	4 000,00	11 019,29
SIEDA	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	23 235,88
SDEC15	4 950,00		103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	16 969,45
FDEE19	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	23 235,88
SDEG32	4 950,00	4 177,62	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	21 147,07
SDE43	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	23 235,88
SDE65	4 950,00	4 177,62	103,89	308,57		- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	11 428,97
FDEL-TE46	4 950,00	4 177,62	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00	4 000,00	21 147,07
SDEE48	3 300,00		- 831,10	205,71	9 718,10	- 1 111,11		4 000,00	15 281,60
SDET	4 950,00	6 266,43	103,89	308,57	9 718,10	- 1 111,11	- 1 000,00		19 235,88
SDE82	1 650,00			102,86			- 1 000,00	4 000,00	4 752,86

AR Préfecture

Groupement d'achat gaz : AC-2021 (période de 2022 à 2025) participation aux frais engagés avec le SDET

Identifiant unique de l'acte :	082-258200575-20251216-DCS20251216_10-DE
Numéro d'acte :	DCS20251216_10
Date de décision :	16/12/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire)
Fichier acte :	DCS20251216_10 groupement d'achat AC-2021 participation aux frais engagés avec le SDET.pdf
Collectivité émettrice :	sde-82
Acte transmis par :	Valérie GOURILLON
Date d'envoi de l'acte :	17/12/2025 17:26:04
Date de réception de l'AR :	17/12/2025 17:26:10